

**Catalogne**  
La tutelle  
pourrait  
se prolonger,  
prévient  
Mariano Rajoy

Page B 4



**Couillard**  
s'oppose à une  
**journee**  
**nationale**  
**contre**  
**l'islamophobie**

Page A 2

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CIX N° 6

LE DEVOIR, LE MARDI 16 JANVIER 2018

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$



Une amie de Jocelyn Vandal, l'un des sinistrés de Québec, constate les dégâts au sous-sol de la demeure inondée.

RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

## Vague de départs au PQ

Nicole Léger, François Gendron et Claude Cousineau ne solliciteront pas de nouveau mandat

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
Correspondant parlementaire à Québec

L'ancien chef d'Option nationale Jean-Martin Aussant peut désormais rentrer d'exil, disent des militants du Parti québécois, tout en pointant la circonscription de Pointe-aux-Trembles. Cumulant plus de 20 ans de vie politique, Nicole Léger renonce à y briguer une nouvelle fois les suffrages le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Les députés d'Abitibi-Ouest et de Bertrand, François Gendron et Claude Cousineau, tireront également un trait sur leur carrière politique, selon les informations du *Devoir*.

Ancienne ministre de la Famille (déléguée de 1998 à 2001 et en titre de 2012 à 2014) et de la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion (2001-2003), Nicole Léger fera le point sur son « avenir politique » à l'occasion d'une conférence de presse à Montréal ce mardi avant-midi.

L'annonce du départ de M<sup>me</sup> Léger survient alors que Jean-Martin Aussant songe sérieusement à effectuer un retour sur la scène politique québécoise.

En effet, l'économiste envisage un retour au sein du PQ, mais non sans conditions, a-t-on expliqué au *Devoir* à huit mois et demi du scrutin. La disponibilité d'une « bonne » circonscription dans la région métropolitaine fait partie du lot. « Les astres s'alignent », a dit un membre influent du PQ contacté par *Le Devoir* lundi soir. « Mais ce n'est pas encore attaché à 100% », a-t-il ajouté.

Plusieurs misent sur le retour de M. Aussant afin de gonfler les appuis au PQ. Au début du mois de décembre, la formation politique recueillait 19% des intentions de vote, selon un sondage Léger-*Le Devoir*. Le chef péquiste, Jean-François Lisée, avait alors appelé les indépendantistes démobilisés par sa promesse de ne pas tenir de référendum sur l'indépendance dans un premier mandat à se serrer les coudes

## INONDATION À QUÉBEC

### «L'eau est arrivée comme une vague»

Des sinistrés attendent l'aide du gouvernement avec un certain scepticisme

ISABELLE PORTER  
à Québec

Deux jours après la crue soudaine de la rivière Saint-Charles, les résidents de Duberger-Les Saules constatent l'ampleur des dégâts dans leurs résidences et espèrent que l'aide promise par le gouvernement ne sera pas trop décevante.

Le sous-sol de Jocelyn Vandal est un amoncellement d'objets brisés et souillés. Accessoires de pêche, meubles de jardin, boîtes de

conserves, souvenirs d'enfance. Seule une vieille affiche de clown sur le mur semble avoir été épargnée. Comme pour se moquer de lui. « Je vais la jeter, je ne ris plus. »

La maison de M. Vandal est située à environ 50 mètres de la rivière Saint-Charles, en plein cœur de la ville de Québec. Samedi soir, le cours d'eau a décidé de passer par le sous-sol de sa maison qu'il a rempli jusqu'à un bon mètre de haut.

«L'eau est arrivée comme une vague», raconte l'homme qui était à l'extérieur quand la

rivière est sortie de son lit. « Je vois de l'eau arriver. Une rivière de 4-5 pieds. C'est impressionnant. Je te jure que ça a sorti. T'es là, t'es figé. [...] Ça montait, ça montait. »

À Québec, plus d'une trentaine de propriétaires du secteur sont dans la même situation, dont plusieurs ont dû être évacués durant la fin de semaine. Et ils ne sont pas les seuls puisque pas moins de 37 municipalités ont vécu des épisodes d'inondations. Outre Québec, les eaux

VOIR PAGE A 8 : INONDATION

VOIR PAGE A 8 : DÉPARTS

## AUJOURD'HUI



**Culture** › Juste pour rire dénonce Québecor. L'entreprise de Gilbert Rozon dit que tout est fait pour nuire à la vente de la société et plomber sa valeur. **Page B 8**



Avis légaux..... B 2  
Décès..... B 6  
Météo..... B 2  
Mots croisés..... B 4  
Petites annonces..... B 6  
Sudoku..... B 4

## ENTREVUE

### L'utopie d'un tout fait de la somme de ses parties

Pour Francis Wolff, l'individualisme ambiant peut s'éclairer dans le cosmopolitisme

FABIEN DEGLISE

C'est le drame du présent mis en lumière par l'instant. À l'heure des résolutions et des états prospectifs commandés par les débuts d'année, l'humain est-il encore capable de rêver son avenir en société? Difficilement, juge le philosophe français Francis Wolff, qui constate l'incapacité de ses contemporains à croire au bien et au salut commun. Trop d'individualisme? Trop de peurs et de déceptions? La seule utopie qui semble leur rester prend ses racines dans les replis et l'affirmation d'une pureté identitaire qui exclut forcément les autres, estime-t-il.

Or, à trop être centré sur soi, le tout formé par chaque individualité n'arrive plus à être visible, même si, toute cette diversité qui refuse de se voir façonne sans



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Et si le cosmopolitisme était en quelque sorte l'utopie du XXI<sup>e</sup> siècle?

VOIR PAGE A 8 : UTOPIE

## ACTUALITÉS



La nouvelle mairesse de Montréal, Valérie Plante, reconnaît que « les besoins des écoles montréalaises sont grands » et entend collaborer avec Québec et la CSDM pour trouver des solutions au problème de rareté des terrains pour la construction des nouvelles écoles.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## ÉDUCATION

## Des investissements « historiques » mais insuffisants pour les écoles de Montréal

JESSICA NADEAU

Malgré des investissements « historiques » pour rénover les écoles du Québec, les sommes annoncées sont encore insuffisantes pour répondre aux besoins des écoles montréalaises. À la Commission scolaire de Montréal (CSDM), on estime qu'à ce rythme, il faudra encore dix ans pour résorber le déficit d'entretien. Et on ne parle même pas encore des agrandissements et des nouvelles constructions d'écoles pour répondre à la hausse fulgurante de la clientèle.

Le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, a annoncé lundi 740 millions de dollars pour rénover les écoles du Québec qui ont « toutes des petits bobos ». Ce sont plus de 2000 projets dans près de 1300 écoles qui pourront être entrepris cet été, quelques mois avant les élections.

Ces sommes ont été puisées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI), qui prévoit un total de 8,3 milliards en éducation sur une période de dix ans. L'an dernier, cette somme était de 655 millions. « Tous les projets qui nous ont été déposés [par les commissions scolaires] et qui pouvaient être acceptés par le gou-

vernement du Québec l'ont été, c'est historique, a souligné le ministre Proulx. Faites le tour des commissions scolaires, la seule inquiétude que vous allez voir de leur côté, c'est de savoir si elles vont être capables de faire tous ces travaux-là. »

La région de Montréal, qui fait face à « des défis particuliers », recevra environ 40% des sommes, soit 286 millions, précise le ministre.

La Commission scolaire de Montréal, l'une des cinq commissions scolaires sur l'île, obtient la plus grosse part du gâteau, soit un peu plus de 190 millions. Sa présidente, Catherine Harel Bourdon, a parlé d'un « montant important et inégalé » et s'est réjouie que le ministre annonce ces investissements plus tôt que dans les années précédentes, ce qui lui donne le temps de mieux planifier les travaux et les appels d'offres.

## Pas assez

Pourtant, cet argent est loin de régler tous les problèmes. À la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, qui reçoit plus de 40 millions de dollars, on estime qu'il en faudrait « 10 fois plus » pour venir à bout des rénovations nécessaires.

Même son de cloche à la

CSDM. « Ça va prendre, je dirais, une décennie avant de vraiment résorber le déficit d'entretien qui était majeur à la CSDM, explique Catherine Harel Bourdon. Si ça continue dans cette voie-là pour les dix prochaines années, effectivement, on pourra arriver au bout du tunnel face à ce déficit d'entretien. »

Selon elle, il faudrait 1,3 milliard pour rénover toutes les écoles de la CSDM. Et encore, on ne parle ici que de rénovations et de maintien des bâtiments, pas d'agrandissements ni de constructions neuves, ce qui constitue un autre problème de taille.

En effet, ce n'est pas d'hier que la CSDM répète qu'elle manque de classes et d'écoles pour répondre à l'augmentation fulgurante de la clientèle en lien notamment avec l'immigration. En septembre, la CSDM comptait près de 2000 élèves de plus que l'an dernier.

Québec promet que des sommes supplémentaires devraient être annoncées d'ici la fin de l'année scolaire pour les projets d'agrandissements et de construction d'écoles neuves. Mais les investissements ne seront pas aussi importants. « On investit plus en rénovations que dans de nou-

veaux espaces parce que le parc immobilier nécessite qu'on le fasse », explique le ministre. Celui-ci rappelle qu'il y a une « problématique supplémentaire » à Montréal en raison de la « rareté des terrains » et des « défis réglementaires ».

Le ministre affirme avoir discuté de ce problème avec la nouvelle mairesse de Montréal, Valérie Plante, qui était à ses côtés pour cette annonce lundi. « Elle va voir de son côté comment elle peut améliorer les choses et faciliter le travail », soutient Sébastien Proulx.

À la CSDM, Catherine Harel Bourdon affirme d'emblée que les relations sont beaucoup plus faciles depuis le changement à la mairie de Montréal. « La présence de la mairesse ce matin témoigne du fait qu'elle veut trouver des solutions pour les différents quartiers. »

Affirmant que « l'école est au cœur de notre vie de quartier », la nouvelle mairesse a même promis qu'il n'y aurait plus de nouveaux développements sans école, comme c'est le cas présentement pour Griffintown. « Tous les nouveaux quartiers qui verront le jour le jour à Montréal disposeront d'écoles », a-t-elle affirmé.

Le Devoir

## Les remplacements à répétition dans une école de la CSDM dénoncés à Québec

JESSICA NADEAU

Les partis d'opposition dénoncent les remplacements à répétition ayant eu cours dans une classe de maternelle à l'école La Visitation, à Montréal, où neuf enseignants et suppléants se sont relayés depuis le début de l'année.

« Je ne souhaite pas ces situations où le poste d'enseignant est une porte tournante », a réagi le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, en marge d'une conférence de presse lundi.

À la Commission scolaire de Montréal (CSDM), on affirme qu'un protocole a bel et bien été

adopté en septembre pour mieux gérer ce type de problème. « La problématique dans ce dossier-là, c'est que la direction d'école n'a pas avisé les ressources humaines qu'on était dans un enjeu de troisième titulaire de classe en décembre », se défend la présidente, Catherine Harel Bourdon.

Elle confirme qu'un nouveau professeur est entré en fonction lundi matin et que celui-ci devrait suivre les élèves jusqu'à la fin de l'année.

« L'enjeu, c'est la pénurie globale de professeurs à l'échelle québécoise, ce n'est pas juste un problème à la CSDM, ajoute-t-elle. En ce moment, les professeurs qui sor-

tent de l'école ont une permanence en un ou deux, alors ils ont l'embarras du choix. Je pense qu'à terme, il va falloir avoir plus de gens formés dans nos universités. Il faut donc rendre cet emploi-là attractif à tous les niveaux pour faire en sorte que plus de gens postulent. »

À Québec, les porte-parole en matière d'éducation des partis d'opposition estiment eux aussi que cette situation est « inacceptable ». Alexandre Cloutier, du PQ, et Jean-François Roberge, de la CAQ, rappellent qu'un enseignant sur cinq quitte la profession dans les cinq premières années et ils exhortent le ministre à valoriser davantage cette

profession. Ils s'entendent également sur le fait qu'il faudrait davantage d'encadrement pour limiter le nombre de remplacements dans une classe. Le ministre lui-même a reconnu qu'il fallait « valoriser davantage la profession » et affirme que « des gestes concrets » seront annoncés « sous peu ».

« Il faut être bien préparé pour faire ce métier-là, il faut avoir la vocation, mais il faut aussi être dans des conditions qui sont agréables et qui font en sorte qu'on a envie de le faire longtemps, alors il faut travailler sur ces deux aspects-là », conclut le ministre.

Le Devoir

## Couillard s'oppose lui aussi à une journée contre l'islamophobie

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
Correspondant parlementaire  
à Québec

Le projet d'instituer une « Journée nationale de commémoration et d'action contre l'islamophobie » peine à recueillir l'appui de la classe politique québécoise. Le premier ministre Philippe Couillard s'y oppose. Le maire Régis Labeaume aussi, y voyant une « mauvaise bonne idée ».

À 8 mois et demi des élections générales, M. Couillard et M. Labeaume coupent court à un débat qui s'annonçait délectable pour le Québec, estime l'imam Hassan Guillet. « Je suis soulagé », a-t-il laissé tomber dans un entretien avec *Le Devoir* lundi après-midi.

Pourtant, M. Guillet appuyait la demande du Conseil national des musulmans canadiens (CNMC) d'instituer une « Journée nationale de commémoration et d'action contre l'islamophobie » le 29 janvier, soit le jour de la tuerie à la grande mosquée de Québec. « Je ne cache pas ma déception. Je suis déçu. J'aurais aimé que ça passe. Mais que ça passe dans la zizanie, la chicane et l'amertume ou que ça ne passe pas, je préfère que ça ne passe pas », a-t-il dit froidement.

Dans la foulée des « élections référendaires » sur la charte de la laïcité (Québec, 2014) ou encore sur le port du niqab (Canada, 2015), la perspective de voir la désignation d'une « Journée nationale de commémoration et d'action contre l'islamophobie » s'imposer comme la question à l'urne du scrutin du 1<sup>er</sup> octobre prochain l'effrayait. « Malheureusement, on s'est fait kidnapper nos élections. Il y a plein d'enjeux — la santé, l'éducation, le chômage —, mais souvent on les met sous le tapis [au profit de questions comme] « Êtes-vous pour ou contre la charte? » ou « Êtes-vous pour ou contre le niqab? » avec tout ce qu'elles amènent: des préjugés, des amalgames... Tout cela, ce n'est pas sain pour une société libre et démocratique », soutient-il. « La dernière chose qu'on veut, c'est la division. Il ne faut pas faire de la politique sur le dos de l'un ou de l'autre. »

À Québec, le débat semble clos. Le Parti libéral du Québec, le Parti québécois ainsi que la Coalition avenir Québec sont sur la même longueur d'onde. Seul Québec solidaire s'est montré favorable à la demande du CNMC de créer une « Journée nationale de commémoration et d'action contre l'islamophobie ».

« Une erreur »  
Le maire de Québec, Régis Labeaume, a dit regretter lundi de voir le premier anniversaire de la tuerie à la grande mosquée de Québec être terni par un débat stérile sur la création d'une « Journée nationale de commémoration et d'action contre l'islamophobie ». Il a reproché au CNMC d'avoir manqué de flair politique en faisant une telle proposition le 5 janvier dernier. « Quant à la demande d'une journée nationale contre l'islamophobie, c'est une mauvaise bonne idée et c'est une erreur de faire cette demande-là parce qu'il était évident qu'une telle proposition allait provoquer un débat politique où s'abreuvait allégrement les politiciens et les quasi-politiques. [...] Il était aussi évident que ce débat-là occulterait notre devoir de mémoire envers les victimes de la tuerie de la mosquée, et c'est exactement ce qui s'est produit », a-t-il déclaré lundi après-midi.

S'appuyant sur une longue note écrite préparée pour l'occasion, M. Labeaume a dit que

« Il n'est pas question de différencier une forme de racisme parmi une autre »

Philippe Couillard

« les sociétés québécoise et canadienne sont majoritairement composées d'individus généreux, tolérants et accueillants ». Quant à savoir si l'islamophobie existe, il a rétorqué « bien sûr, il n'y a aucun doute ». « Le terrible problème de nos concitoyens et concitoyennes de confession musulmane est qu'ils sont victimes de l'amalgame créé par les cruautés perpétrées par Daech [le groupe EI] et al-Qaïda », a-t-il fait valoir.

## Le devoir de commémorer

M. Couillard a également insisté sur la nécessité de commémorer la fusillade du 29 janvier 2017. « La tragédie épouvantable qui a eu lieu, il faut la commémorer. On va la commémorer », a-t-il affirmé lundi avant-midi.

Cela dit, le chef du gouvernement soutient que « le Québec souligne déjà son engagement dans la lutte contre le racisme et la discrimination », ce qui inclut à ses yeux l'islamophobie, et ce, « de plusieurs façons ». « Il n'est pas question de différencier une forme de racisme parmi une autre. L'islamophobie, c'est une forme de racisme qui existe dans toutes les sociétés », a-t-il déclaré en marge d'une annonce au Lac-Saint-Jean. « Nous ne sommes pas pires que les autres sociétés, loin de là », a-t-il ajouté.

En plus de commémorer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le gouvernement québécois a mis sur pied la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (fin octobre) et a désigné le 15 janvier Journée nationale du vivre-ensemble. D'ailleurs, le gouvernement libéral voyait une façon de mettre en lumière durant la Journée nationale du vivre-ensemble les initiatives visant à favoriser « l'inclusion et la cohésion sociale » au Québec, tout en rappelant la « mémoire des Québécois qui ont perdu la vie lors d'attentats ou d'actes de terrorisme de Jakarta et Ouagadougou en 2015 ».

Le CNMC « continue d'espérer » qu'Ottawa en arrivera à une conclusion différente de celle de Québec. « Bien que nous soyons déçus d'apprendre que le premier ministre Couillard n'appuie pas l'appel que nous avons lancé, il est impératif que nos élus demeurent unis contre toutes les formes de discrimination — religieuse ou autre — et qu'ils dénoncent tout nouveau cas », a indiqué le directeur exécutif, Ihsaan Gardee.

À Ottawa, Justin Trudeau refuse de trancher la question pour l'instant. « On est en réflexion sur comment on va souligner et commémorer cet événement terrible et reconnaître à quel point certaines communautés, dont la communauté musulmane, sont trop vulnérables à la haine et à l'intolérance ces jours-ci », a déclaré le premier ministre fédéral dans une entrevue à La Presse canadienne.

Avec Isabelle Porter  
et La Presse canadienne

Le Devoir

## ACTUALITÉS

Le débat  
sur le débat

MICHEL DAVID



**A**u Canada comme au Québec, il a fallu un bon moment avant que les débats télévisés entre les chefs de parti entrent définitivement dans les mœurs.

Après une première confrontation entre Pierre Elliott Trudeau, Robert Stanfield et Tommy Douglas, en 1968, onze ans se sont écoulés avant que M. Trudeau débâte avec Joe Clark et Ed Broadbent. Au Québec, c'est seulement 32 ans après le célèbre face-à-face entre Jean Lesage et Daniel Johnson père (1962) que Daniel Johnson fils et Jacques Parizeau ont croisé le fer.

S'il s'agit de moments forts d'une campagne électorale, à défaut d'être toujours déterminants, les débats des chefs de parti donnent inmanquablement lieu à un fastidieux « débat sur le débat » qui prend parfois plus de place.

Le phénomène a atteint un paroxysme lors de la campagne fédérale de 2015, quand l'obstination de Stephen Harper a fait éclater le monopole sur l'organisation des débats que le consortium des télédiffuseurs exerçait depuis 1968.

Un seul débat — en français — a été organisé par le consortium. Les quatre autres l'ont été par divers médias (*Maclean's*, *Globe and Mail*, TVA) et la fondation Aurea (Munk Debates) avec des modalités et des participants qui différaient d'une fois à l'autre.

La relative désaffection de l'auditoire que cela a provoquée au Canada anglais a incité diverses personnalités principalement issues de la communauté universitaire à lancer un mouvement baptisé « U-15 », qui avait pour objectif de renouveler la formule en vue de l'élection fédérale de 2019.

◆ ◆ ◆

Le gouvernement Trudeau a pris le relais la semaine dernière en annonçant la tenue de consultations sur la création d'un poste de commissaire indépendant qui aurait la responsabilité d'organiser les débats et d'en définir les règles.

Le mandat confié à la ministre des Institutions démocratiques, Karina Gould, est de trouver le meilleur moyen de faire en sorte que « les débats soient organisés et répartis de façon impartiale et soient accessibles au plus grand nombre de personnes possible ».

Une série de rencontres seront organisées à Montréal (Université McGill, 26 janvier), de même qu'à Halifax, Toronto, Winnipeg et Vancouver. Une consultation en ligne sera également tenue jusqu'au 9 février. Il reste à voir si M. Trudeau est plus désireux de faire aboutir le projet qu'il ne l'était de remplir sa promesse de réformer le mode de scrutin.

L'exemple américain l'a peut-être inspiré. Depuis 1988, les débats entre les candidats à la présidence des États-Unis sont tenus sous l'égide de la Commission on Presidential Debates (CPD), qui a pris le relais de la League of Women Voters, laquelle avait déclaré forfait pour protester contre l'entente secrète conclue entre les organisations de George Bush et de Michael Dukakis, dont elle estimait les conditions contraires à l'intérêt public.

La CPD n'est cependant pas à l'abri des critiques. On lui reproche surtout d'exclure *de facto* la présence de candidats autres que ceux de deux grands partis traditionnels, en exigeant un appui de 15% dans les sondages nationaux pour participer aux débats. Aucune des poursuites judiciaires qui ont été intentées pour faire invalider cette règle n'a été couronnée de succès.

◆ ◆ ◆

En prévision de l'élection fédérale de 2019, il faudra sans doute réfléchir au cadre et au format du débat. Devrait-on adopter la formule du *town hall* et tenir les débats sur un campus, comme on le fait aux États-Unis?

Définir des critères de participation qui feront consensus sera cependant la tâche la plus délicate d'un éventuel commissaire canadien. Jusqu'à présent, le sort des chefs des petits partis dépend essentiellement des exigences des plus grands et de l'intérêt des télédiffuseurs.

Cet arbitraire a engendré de nombreuses frustrations. En 2011, plusieurs au Canada anglais comprenaient mal pourquoi Elizabeth May avait été exclue après avoir été invitée en 2008, alors que Gilles Duceppe avait participé aux débats en français et en anglais. Soit, le Parti vert ne comptait aucun député à la Chambre des communes, mais il avait des candidats partout, alors que le Bloc québécois n'en présentait qu'au Québec.

Il y a sans doute des limites à multiplier le nombre de participants sans créer une cacophonie qui fera rapidement fuir l'auditoire, mais l'expérience montre que leur contribution peut être inversement proportionnelle à la représentation parlementaire de leur parti.

Mario Dumont était le seul député de l'ADQ en 1998, ce qui ne l'a pas empêché d'avoir nettement le dessus sur Lucien Bouchard et Jean Charest. En 2012, Françoise David n'était encore pas députée, mais sa participation au débat avait eu l'effet d'une révélation aux yeux de plusieurs.

Au Québec, le « débat sur le débat » n'a pas encore provoqué la même zizanie que sur la scène fédérale, mais il n'est jamais trop tôt pour commencer à réfléchir.

mdavid@ledevoir.com



La ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, a accueilli son homologue de la République de Corée (Sud), Kang Kyung-wha.

CORÉE DU NORD

Le sommet de Vancouver s'ouvre  
en l'absence de la Chine et de la Russie

Il sera notamment question de l'imposition d'un blocus naval

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire  
à Ottawa

**L**e sommet qui s'ouvre aujourd'hui à Vancouver pour discuter de la situation nord-coréenne ne sera pas le « who's who » diplomatique auquel on s'attendait. Seulement 11 des 20 pays invités par le Canada et les États-Unis seront représentés par leur ministre des Affaires étrangères. Et la Chine, pays ayant le plus d'ascendant sur le régime de Kim Jong-un, ne sera pas de la partie. La Russie n'y sera pas non plus. Si certains voient déjà là un « demi-échec », d'autres estiment qu'il y a de la valeur à rappeler que les États-Unis de Donald Trump ne sont pas les seuls à s'inquiéter des velléités nucléaires nord-coréennes.

Le Canada aura tenu secrète la liste d'invités jusqu'à la dernière minute. Des 17 pays ayant combattu sous l'égide de l'ONU pendant la guerre de Corée, tous sont présents sauf l'Éthiopie, l'Afrique du Sud et le Luxembourg. S'ajoutent à la liste des présences les pays ayant contribué au conflit de l'époque sur le plan naval (Japon) ou médical (Inde, Danemark, Norvège, Suède et Italie). Mais tous ne dépêchent pas le chef de leur diplomatie. La France n'y envoie qu'un représentant, tout comme la Belgique, l'Inde ou encore les pays limitrophes que sont l'Australie, la Thaïlande et les Philippines.

Quant à la Chine, la raison de son absence reste nébuleuse: a-t-elle été écartée ou a-t-elle décliné une invitation? Les comptes rendus ne sont pas clairs à ce propos. « Ils n'étaient pas invités au sommet », affirme une source gouvernementale canadienne qui préfère ne pas être nommée.

Si un porte-parole américain a indiqué jeudi dernier que cette décision de ne pas inviter la Chine avait été prise « en conjonction » avec le Canada, la version des faits de cette source canadienne est plus nuancée. « On coprésidait cet événement avec les États-Unis et eux avaient une certaine idée de qui ils voulaient voir ici. Ça ne veut pas nécessairement dire qu'on n'est pas d'accord avec les choix qu'ils ont faits, mais pour le confort de tous, on trouvait que ce serait mieux si leur participation [celle de la Chine] était plus en marge de l'événement. Mais ils [la

Chine] ont refusé. » Cette source insiste sur le fait qu'elle n'a pas l'intention « de présenter cela comme une source de désaccord entre nos deux pays ». La Russie s'était elle aussi fait inviter à un événement à la marge du sommet, invitation qu'elle a elle aussi déclinée.

L'ambassade de Chine à Ottawa n'a pas rappelé *Le Devoir*. Elle a fait parvenir au *National Post* une déclaration écrite indiquant que la Chine considère qu'une liste d'invitation basée sur les participants à la guerre de Corée (où les communistes coréens, chinois et russes affrontaient les Occidentaux) relève « d'une mentalité de la guerre froide ». « La Chine considère depuis le début que cette rencontre est inutile et s'y oppose fermement. »

Pour Jocelyn Coulon, chercheur au CERUM et ancien conseiller de l'ex-ministre des Affaires étrangères Stéphane Dion, l'absence de la Chine et de la Russie est en soi un « demi-échec ». La Chine et la Russie sont d'importants joueurs dans la région, sans compter qu'ils ont en partage des frontières avec la Corée du Nord. « On s'enlève vers un flop », croit-il. « Finalement, la conférence est destinée à réaffirmer la solidarité de la communauté internationale face à la dénucléarisation de la Corée du Nord. Ça ne prenait pas une nouvelle réunion à Vancouver pour dire cela! »

Fen Hampson, professeur en relations internationales à l'Université Carleton, n'est pas de cet avis. « C'est une façon d'envoyer le message à la Corée du Nord qu'il n'y a pas que les États-Unis qui s'inquiètent de cette menace. » Mais ce sommet regroupe-t-il les bons joueurs? Pourquoi avoir mis sur les combattants d'il y a 60 ans? Le Japon s'est d'ailleurs plaint un peu plus tôt ce mois-ci de la présence de la Grèce et de la Colombie. « En la matière, le nombre a son importance. Plus on est nombreux, mieux c'est. »

Charles-Philippe David, fondateur de la Chaire Raoul-Dandurand, adopte une position à mi-chemin des autres. Selon lui, il aurait été beaucoup plus utile que la Chine et la Russie participent à ce sommet, qui aurait dû par ailleurs se limiter à une poignée de pays participants, comme le Japon, les États-Unis et les deux Corées. « Les pourparlers auraient été plus productifs, explique-t-il. Je ne vois pas ce

que la Grèce et la Colombie font là. » Mais il n'est pas prêt à décréter que ce sommet est inutile. « Parfois, en relations internationales, les solutions sont celles qu'on ne voit pas venir. Même si ça peut paraître une perte de temps, ce n'est pas une mauvaise idée d'essayer d'ouvrir les canaux diplomatiques. »

BLOCUS NAVAL?

Les États-Unis ont aussi l'intention de soulever la question d'un blocus naval afin de faire respecter les sanctions s'appliquant contre la Corée du Nord. Deux navires livrant du pétrole au régime ont déjà été interceptés récemment — un battant pavillon de Hong Kong et l'autre, de Panama. Mais la mesure n'est pas systématique. Une des idées que mettent en avant les États-Unis est de dresser une liste noire des navires outrepassant les sanctions afin qu'ils ne puissent plus accoster dans les autres ports du monde.

À Ottawa, on indique seulement que « c'est important d'avoir une discussion sur un blocus maritime, mais cela est loin d'être l'objectif principal du sommet ».

Jean-Christophe Boucher, un professeur de sciences politiques spécialisé dans les questions d'équipement militaire œuvrant à l'université MacEwan, à Edmonton, rappelle qu'un blocus naval est un sujet délicat. « Le blocus est souvent considéré comme une militarisation du problème. On ne sait pas clairement comment la Corée du Nord répondrait. Ça fait monter d'un cran la température dans le conflit. »

À la mi-décembre, lorsque l'idée avait été évoquée par Washington, Pyongyang avait indiqué qu'elle considérerait un tel blocus comme une « déclaration de guerre ».

Le chef d'Etat major canadien, Jonathan Vance, a déclaré en entrevue avec le *Globe and Mail* qu'il y avait « les capacités militaires à l'intérieur des forces armées » pour répondre à une éventuelle demande. M. Boucher croit plutôt que les effectifs canadiens disponibles se limitent au sous-marin NCSM *Chicoutimi*, stationné sur la côte ouest. De toute façon, dit-il, si le Canada offrait ses services, ce serait pour faire bonne figure plus qu'autre chose. « Les États-Unis ont tellement de capacités là-bas que le Canada ne changerait à peu près rien en y allant. »

Le Devoir

## Discussions entre les deux Corées

Séoul — Des délégués nord et sud-coréens ont entamé lundi des discussions sur de possibles prestations d'artistes du Nord en février lors des Jeux olympiques au Sud, auxquels Pyongyang a accepté de participer.

Après des mois d'incertitude, la Corée du Nord a décidé la semaine dernière, lors du premier dialogue officiel intercoréen en plus de deux ans, d'envoyer aux Jeux de Pyeongyang (9-25 février) une délégation comptant non seulement des athlètes, mais aussi des meneuses de claques ou encore des artistes.

Quatre délégués du Nord et autant du Sud se sont retrouvés lundi dans la partie nord de

la « zone commune de sécurité » (JSA) du village frontalier de Panmunjom, a annoncé le ministère sud-coréen de l'Unification.

Parmi la délégation nord-coréenne figurent Kwon Hyok-bong, un haut responsable du ministère nord-coréen de la Culture, et Hyon Song-wol, figure de proue du plus populaire groupe pop de Corée du Nord, Moranbong, qui est entièrement féminin.

Cette formation créée en 2012 compte dix membres, qui seraient toutes choisies par le leader nord-coréen, Kim Jong-un.

La délégation sud-coréenne comptait notamment lundi de hauts responsables de l'Orches-

tre symphonique coréen, ce qui laisse penser que des artistes du Nord et du Sud pourraient se produire ensemble.

Les deux Corées doivent également se réunir samedi prochain à Lausanne avec le Comité international olympique (CIO) pour discuter de la participation des athlètes du Nord.

Le Sud a proposé au Nord un défilé en commun lors de la cérémonie d'ouverture, ainsi qu'une équipe féminine unie en hockey sur glace, a annoncé vendredi un ministre sud-coréen.

Agence France-Presse

## ACTUALITÉS

## L'Europe se prononce sur un recours accru à la pêche électrique

« La technique est très efficace, mais elle transforme l'océan en désert », dénoncent les écologistes

ALEXANDRE SHIELDS

L'Union européenne pourrait ouvrir la porte à un recours plus étendu à la pêche électrique en mer dans le cadre d'un vote qui se tient ce mardi. Cette méthode de pêche est dénoncée par des scientifiques et des groupes environnementaux, qui mettent en garde contre ses impacts sur les milieux marins.

Cette méthode de pêche consiste à utiliser des chaluts munis d'électrodes qui émettent des impulsions électriques, principalement pour électrocuter les poissons qui se tiennent dans les fonds marins. Cette technique permet notamment de récolter aisément les espèces de poissons de fond, y compris ceux qui se cachent dans les sédiments, dont la sole.

La pêche électrique est interdite en Europe depuis 1998 par un règlement en faveur de la conservation des ressources de pêche. Elle bénéficie cependant de dérogations depuis 2007, à titre expérimental. La réglementation en vigueur permet donc à chaque État membre de l'Union européenne d'équiper en électrodes jusqu'à 5% de sa flotte de chalutiers, et uniquement pour pêcher en mer du Nord.

## Débat sur les impacts

Réuni à Strasbourg mardi, le Parlement européen pourrait décider d'élargir les autorisations de recours à la pêche électrique, une demande maintes fois réitérée par le lobby des pêcheurs commerciaux des Pays-Bas.

Pour ses partisans, cette technique permet surtout de



La pêche électrique est interdite en Europe depuis 1998, mais elle bénéficie cependant de dérogations depuis 2007, à titre expérimental.

réduire la consommation de carburant des navires utilisés pour la pêche, ce qui réduit les coûts pour les entreprises. Elle aurait en outre de moins grands impacts sur les fonds marins que le chalutage traditionnel.

En novembre dernier, la commission du Parlement européen a d'ailleurs pris position en faveur du développe-

ment accru de la pêche électrique, une technique interdite dans plusieurs pays, dont les États-Unis.

Mais à la veille du vote de ce mardi, des voix s'élèvent pour réclamer « l'interdiction totale » de cette pêche, un appel lancé lundi par la principale organisation française de restaurateurs et par le programme européen pour sensi-

biliser consommateurs et professionnels à la consommation durable des produits de la mer.

« Les professionnels de la restauration sont totalement opposés à cette technique de pêche antiresponsable qui détruit les fonds marins, leur écosystème et abîme considérablement les poissons pêchés », ont ainsi fait

valoir l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) et le programme Mr Goodfish, par voie de communiqué.

Pour l'UMIH, « la dérogation accordée par l'Union européenne en 2007 est déjà difficilement compréhensible », « l'élargir serait contraire à la raison et condamnerait les océans à la chaise électrique ».

## Technique destructrice?

Selon l'organisation environnementale Bloom, les impacts sur la faune marine seraient tout simplement inacceptables: les poissons remontés dans les chaluts montrent souvent des brûlures, des ecchymoses et des déformations du squelette consécutives à l'électrocution. Selon son directeur scientifique, Frédéric Le Manach, « la technique est très efficace, mais elle transforme l'océan en désert ».

Il n'existe par ailleurs pas, à l'heure actuelle, d'étude environnementale sur les impacts de cette méthode sur les œufs de poissons, les juvéniles ou certaines espèces particulièrement sensibles, comme les requins, qui ne sont pas visées par la technique.

Dans un avis scientifique publié avant l'autorisation de dérogations à l'interdiction de la pêche électrique, en 2007, l'organe scientifique de la Commission européenne, le Comité scientifique, technique et économique de la pêche, mettait en garde contre « un certain nombre de problèmes qui doivent être résolus avant que toute dérogation puisse être accordée ».

Dans une tribune publiée mi-novembre dans *Le Monde*, des scientifiques et des responsables politiques européens, dont l'ex-ministre française de l'Écologie Ségolène Royal, avaient appelé l'Europe à prohiber définitivement une technique « tout aussi menaçante pour les ressources que pour les pêcheurs eux-mêmes ».

Avec l'Agence France-Presse  
Le Devoir

Menace de catastrophe écologique après le naufrage du *Sanchi* en mer de Chine orientale

Le pétrolier iranien transportait 136 000 tonnes d'hydrocarbures légers

BECKY DAVIS

à Pékin

Le mastodonte gît au fond de l'eau, mais en surface la mer a continué de brûler: le naufrage du pétrolier iranien *Sanchi* pourrait provoquer une catastrophe écologique majeure en mer de Chine orientale.

Le bâtiment, qui transportait 136 000 tonnes de condensats, des hydrocarbures légers, a sombré dimanche après avoir brûlé pendant une semaine à la suite d'une collision avec un cargo à environ 300 km à l'est de Shanghai.

Seuls trois corps ont été récupérés sur les 32 membres d'équipage qui se trouvaient à bord, 30 Iraniens et deux Bangladais. Il n'y a aucun espoir de retrouver des survivants et les opérations de recherche ont été interrompues.

« Des nappes d'hydrocarbures en provenance du bateau continuent à brûler » à la surface de l'eau, a indiqué lundi matin le ministère chinois des Transports.

**Les condensats, une fois rejetés en mer, forment un nuage toxique qui flotte entre deux eaux**

D'après la télévision nationale, l'incendie a cessé vers 10h. Des navires équipés de lances à incendie arrosaient la surface de l'eau à l'aide de produits détergents.

Mais l'autorité maritime chinoise a averti dans un second temps lundi que la marée noire s'étendait, avec « plusieurs » nappes de pétrole « beaucoup plus

importantes qu'hier ».

Trois nappes distinctes, mesurant jusqu'à 18,2 kilomètres de long, ont été repérées par des avions de surveillance, a annoncé l'Administration océanique d'État (SOA), citée par l'agence de presse Xinhua.

La marée noire devrait se déplacer vers le nord en raison des vents et des courants marins, a ajouté la SOA.

« Le travail d'élimination de la pollution est l'un de nos objectifs. Personne ne veut assister à une nouvelle catastrophe de grande ampleur », a déclaré le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Lu Kang, qui a ajouté que la cause de l'accident faisait l'objet d'une enquête.

## L'équivalent de l'Exxon Valdez

L'accident constitue « le plus gros rejet de condensats dans la nature de toute l'histoire du pétrole », commente depuis l'Alaska Richard Steiner, un spécialiste des marées noires, qui suppose que la totalité de la cargaison a été soit brûlée, soit répandue en mer.

« Vu le mauvais état de la coque après une semaine d'explosions et d'incendie, il est probable que tous les réservoirs aient été endommagés et que tous les condensats ainsi que le carburant se soient déversés », explique-t-il à l'AFP. Même si seul un cinquième de la cargaison

Des navires chinois essayant d'endiguer l'incendie sur le *Sanchi* le 11 janvier dernier. Le pétrolier a finalement sombré dans la mer dimanche, ne laissant aucun survivant.

s'était retrouvé dans la mer, cela représenterait l'équivalent de la marée noire de l'*Exxon Valdez*, qui a dévasté les côtes de l'Alaska en 1989, ajoute l'expert.

À la différence près que l'*Exxon Valdez* transportait du pétrole brut, pas des condensats. Difficile donc de prédire l'impact d'une telle quantité de condensats sur l'environnement marin, d'après le spécialiste, pour qui le « record » jusqu'à présent ne dépassait pas 1000 tonnes.

Les condensats sont des hydrocarbures qui existent à l'état gazeux quand ils se trouvent au fond d'un gisement, mais qui se condensent lorsqu'ils sont refroidis.

En plus de sa cargaison, le *Sanchi* pouvait transporter environ 1000 tonnes de diesel lourd pour faire tourner ses machines.

Depuis la collision du pétrolier avec un navire hongkongais, Pékin se veut rassurant.

Les condensats auront « moins d'impact sur l'océan » que les autres types de pétrole et un impact « minime » sur l'homme vu l'éloignement des côtes, a souligné dimanche un ingénieur de l'Administration nationale des océans, Zhang Yong, cité par la télévision publique.

Mais le naufrage du bateau avant que la totalité de la cargaison ait brûlé constitue « la pire

éventualité possible », a déclaré au quotidien *Global Times* le militant écologiste Ma Jun.

Les condensats « empoisonnent la faune sous-marine », a-t-il averti.

## Nuage toxique entre deux eaux

À la différence du brut, les condensats, une fois rejetés en mer, ne forment pas une nappe en surface, mais plutôt un nuage toxique qui flotte entre deux eaux.

Cétacés, poissons, oiseaux et plancton qui entrent en contact avec cette pollution peuvent soit mourir à brève échéance soit contracter des maladies, des infirmités ou encore devenir stériles, selon Richard Steiner.

Or, la région est une importante zone de frai pour de nombreuses espèces de gros poissons, dont les œufs ont été « sans aucun doute exposés » aux rejets toxiques, ajoute le spécialiste, avant de déplorer l'absence de données écologiques sur l'accident maritime.

« Comme personne n'a mené d'évaluation scientifique, les gouvernements comme les propriétaires du bateau vont pouvoir dire que les dégâts sont limités », prédit-il.

## Joshua Boyle reviendra en cour dans dix jours

L'ex-otage demeure en prison

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

L'ex-otage canadien Joshua Boyle, qui fait face à 15 chefs d'accusation, restera derrière les barreaux encore dix jours, le temps que la couronne et ses avocats tiennent une conférence préparatoire. Joshua Boyle n'a rien dit en apprenant la nouvelle, lors d'une brève comparution lundi, mais il a haussé les sourcils, l'air visiblement excédé.

L'homme de 34 ans est en prison depuis son arrestation, à Ottawa, le 1<sup>er</sup> janvier. Ses avocats, la couronne et le juge se réuniront le 24 janvier pour discuter de son dossier et convenir notamment de la durée de son procès. Lorsque la juge lui a demandé s'il comprenait ce dont venaient de convenir ses avocats et ceux de la couronne, l'accusé, qui comparait par vidéoconférence, a répondu: « Je n'en ai aucune idée. » La juge le lui a expliqué et lui a indiqué qu'il serait réinvité à comparaître en cour, toujours par vidéoconférence, le 26 janvier. M. Boyle n'a rien dit, mais il semblait irrité.

La défense a fait valoir qu'il lui manquait toujours des éléments de preuve, soit une transcription d'entrevue et les détails d'un appel au 911. La couronne a assuré que le tout serait rendu disponible sous peu.

Joshua Boyle fait face à des accusations d'agression sexuelle, de voies de fait et de séquestration, de même que de menaces de mort, d'avoir « administré une substance délétère » et d'avoir induit la police en erreur. Un interdit de publication empêche de divulguer des informations qui pourraient permettre d'identifier les victimes ou les témoins dans cette affaire.

M. Boyle et sa femme, Caitlan Coleman, qui est d'origine américaine, ont été enlevés en Afghanistan en 2012 alors qu'elle était enceinte. Ils ont été relâchés en octobre dernier avec leurs trois jeunes enfants, tous nés en captivité.

Les gestes reprochés à Joshua Boyle auraient été commis entre leur retour au pays, mi-octobre, et le 30 décembre dernier. Les accusations n'ont pas été prouvées en cour.

Le Devoir



Joshua Boyle

NATHAN DENETTE / LA PRESSE CANADIENNE

Agence France-Presse

## ACTUALITÉS

## Lac-Mégantic: autre journée sans verdict

Sherbrooke — Les jurés continueront leurs délibérations pour une sixième journée mardi matin, au procès pour négligence criminelle dans le déraillement mortel d'un train à Lac-Mégantic en 2013. Lundi, ils ont posé leurs premières questions au juge depuis qu'ils ont été placés en isolement. Ils ont demandé un dictionnaire et des éclaircissements sur quelques notions juridiques. Le dictionnaire qu'ils avaient demandé leur a été refusé, mais le juge Gaëtan Dumas, de la Cour supérieure, leur a offert des réponses à leurs questionnements en fin de journée, jeudi. Le jury a pour tâche de décider du sort de Thomas Harding, Richard Labrie et Jean Demaître, qui ont été accusés à la suite de la tragédie du 6 juillet 2013 lors de laquelle 47 personnes ont été tuées.

La Presse canadienne

## Arrestation pour vente d'identités

Quelque trois milliards d'identités et de mots de passe ont été volés et mis en vente sur un site Web, a révélé lundi la Gendarmerie royale du Canada (GRC) qui a arrêté l'administrateur du site pour ces infractions alléguées. Jordan Evan Bloom, âgé de 27 ans, de Thornhill, en Ontario, a été arrêté par la police fédérale le 22 décembre dernier, a dévoilé la GRC lundi. Le service de police ne pouvait préciser combien de Canadiens avaient été touchés par ces activités illégales. M. Bloom est accusé d'avoir vendu sur le site Web leakedsource.com des identités volées. Ces informations auraient été obtenues à partir de brèches de sécurité déjà connues, comme celles de LinkedIn et du site de rencontres Ashley Madison. L'accusé a eu le temps d'empocher environ 247 000 \$, selon la GRC. La police nationale néerlandaise et le FBI ont collaboré à cette enquête.

La Presse canadienne

## Inconduites sexuelles: des cours de Concordia «réassignés»

Deux professeurs du Département d'études anglaises de l'Université Concordia ont été retirés de leur salle de cours. Leurs cours sont donnés par d'autres enseignants et les livres qu'ils ont écrits ont été retirés de la vitrine de la bibliothèque, a affirmé l'Association des étudiants de Concordia. La réaffectation des cours serait en vigueur alors qu'une « tierce partie mène une enquête », écrivent-ils dans une déclaration publiée en ligne vendredi. Plus tôt la semaine dernière, un ancien étudiant de Concordia, Mike Spry, écrivait dans un billet de blogue avoir été témoin d'un nombre « incalculable de cas de gestes d'affection non désirés, d'attouchements, de remarques et de propositions inappropriées » de la part de professeurs de ce département. Un texte qui faisait également écho à d'autres dénonciations en 2014. Le recteur, Alan Shepard, avait dit traiter ces allégations « avec le plus grand sérieux », lançant une enquête dès le lendemain.

Le Devoir

## L'agression sur une jeune musulmane n'a pas eu lieu

La police de Toronto a indiqué lundi que l'histoire voulant qu'un homme ait coupé avec des ciseaux le foulard islamique d'une jeune fille de onze ans, la semaine dernière, était non fondée. Le Service de police de Toronto a mené son enquête sur ce qui était alors considéré comme un crime haineux. Elle conclut aujourd'hui que les allégations n'étaient pas fondées et annonce que son enquête est maintenant close. Aucune accusation ne sera par ailleurs portée contre la jeune fille, Khawlah Noman. L'affaire avait fait le tour du pays, vendredi, et les premiers ministres Justin Trudeau et Kathleen Wynne avaient condamné le geste.

La Presse canadienne



La conservatrice Cathy McLeod estime que la commissaire en chef, Marion Buller (photo), doit être remplacée pour donner un nouveau souffle à la commission.

DARRYL DYCK LA PRESSE CANADIENNE

## ENQUÊTE SUR LES FEMMES AUTOCHTONES

## Il est temps de faire table rase, pense l'opposition

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Les difficultés de l'enquête nationale sur les femmes autochtones ont assez duré, de l'avis des partis d'opposition à Ottawa. Néo-démocrates et conservateurs estiment que le gouvernement doit s'en mêler et faire le ménage à la tête de la commission d'enquête. C'était au tour de la nouvelle directrice générale de l'équipe, Debbie Reid, de quitter son poste la semaine dernière. On apprenait du même coup qu'un des avocats de l'aile québécoise de la commission, M<sup>c</sup> Alain Arsenault, avait lui aussi claqué la porte en décembre dernier en citant des divergences professionnelles importantes. L'enquête nationale compte maintenant 14 démissions et cinq licenciements depuis sa mise sur pied en septembre 2016.

« Ce processus a été truffé de problèmes depuis sa création et cela crée un traumatisme pour les familles de devoir voir tout cela se dérouler ainsi. À ce stade-ci, il doit y avoir une refonte complète »,

a affirmé le néo-démocrate Charlie Angus lundi. Le gouvernement de Justin Trudeau devrait consulter les familles et les chefs autochtones, afin de convenir de la meilleure façon d'assurer le bon fonctionnement de l'enquête. Mais celle-ci, à son avis, ne peut plus continuer telle quelle.

« Tout le processus doit être relancé », a-t-il conclu, en rappelant que la Commission de vérité et réconciliation qui se penchait sur les pensionnats autochtones avait elle-même connu des débuts difficiles avant que ses trois commissaires ne soient remplacés un an après le début de ses travaux. Le gouvernement devrait faire de même selon lui pour l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

La conservatrice Cathy McLeod estime quant à elle que la commissaire en chef, Marion Buller, doit être remplacée pour donner un nou-

veau souffle à la commission. Une demande formulée par plusieurs chefs autochtones qui ont adopté, lors d'une rencontre de l'Assemblée nationale des Premières Nations en décembre, une résolution réclamant le licenciement de M<sup>me</sup> Buller. La commissaire en chef avait rétorqué qu'elle ne quitterait pas son poste.

« Les conservateurs appuient l'enquête nationale [...], tant que celle-ci apporte des réponses et apaise les familles des victimes qui en ont tant besoin, et qu'elle leur permette de tourner la page », a fait valoir M<sup>me</sup> McLeod sur Twitter vendredi dernier, à la suite de la démission de la directrice générale, Debbie Reid.

Les appels de l'opposition sont restés sans réponse. La ministre des Relations Couronne-Autochtones, Carolyn Bennett, s'est contentée de réitérer lundi par l'intermédiaire d'une porte-parole que son « gouvernement est dé-

terminé à faire en sorte que les familles obtiennent les réponses qu'elles attendent » et que « le mandat de la commission est clair — les familles doivent être au cœur de son travail ». La ministre s'était dite « préoccupée », vendredi dernier, du rythme du « roulement de personnel à la commission d'enquête », mais elle ne s'est pas prononcée sur les demandes de licenciement de la commissaire en chef, Marion Buller.

La Commission de vérité et réconciliation avait vu ses trois commissaires démissionner de leurs postes moins d'un an après leur nomination en 2008. Le gouvernement leur avait nommé trois successeurs en 2009, dont le nouveau sénateur Murray Sinclair. Le mandat de l'enquête nationale sur les femmes autochtones est cependant différent, puisqu'il a obtenu l'aval de toutes les provinces. Le fédéral aurait donc besoin de l'accord de l'ensemble de ses homologues s'il voulait remplacer la commissaire en chef ou l'ensemble des commissaires.

Le Devoir

## HARCÈLEMENT SEXUEL

## Le code d'éthique des élus montréalais sera modifié

JEANNE CORRIVEAU

Montréal entend mettre à jour le code d'éthique des élus afin d'y inclure un article sur le harcèlement sexuel.

Après chaque élection municipale, les villes sont tenues d'adopter leur code d'éthique. Le document décrit les règles de conduite des élus, définit les conflits d'intérêts et précise les obligations des élus lorsque des cadeaux leur sont remis. C'est à la Commission de la présidence, présidée par la conseillère Cathy Wong, que revenait la responsabilité de dépeussier le code.

L'ancien code stipulait simplement que les élus montréalais devaient « en tout temps agir avec respect à l'égard des autres membres du conseil ». La nouvelle version du code proposée par la Commission de la présidence indique que l'élu doit non seulement agir avec respect à l'égard de ses collègues, mais qu'il lui faut faire preuve du même respect envers les employées et employés de la Ville ainsi qu'avec les membres du personnel du cabinet.

Un nouvel article a aussi été ajouté. « Les membres du conseil doivent favoriser le maintien d'un climat de travail harmonieux et respectueux et d'un milieu de travail sain et exempt de toute forme de harcèlement », peut-on lire dans le document qui sera entériné mercredi prochain par le comité exécutif.

L'opposition juge que le nouveau code ne va pas assez loin et demande l'ajout d'un chapitre sur les inconduites sexuelles. « Le harcèlement se définit comme étant répétitif. L'inconduite est ponctuelle. On veut s'assurer que les victimes puissent réagir immédiatement », a expliqué la conseillère Marie-Josée Parent.

La proposition de l'opposition suggère également que les élus suivent une formation obligatoire sur le harcèlement.

Le chef de l'opposition, Lionel Perez, dit ne pas avoir eu connaissance d'inconduites sexuelles de la part d'élus montréalais, « mais aucune institution n'en est exempte », a-t-il tenu à préciser.

L'opposition compte présenter une motion au sujet de sa demande lors de la prochaine séance du conseil municipal du 22 janvier.

Le Devoir

## Les aliments transformés encore trop salés malgré les cibles de Santé Canada

Cinq ans après avoir suggéré des cibles de réduction de sel à l'industrie alimentaire canadienne, Santé Canada estime que la grande majorité des produits transformés sont encore trop salés pour la consommation.

Dans un rapport publié lundi, le ministère constate que seulement 14 % des catégories d'aliments ont respecté les cibles de réduction. Ces objectifs avaient été fixés en 2012, de concert avec l'industrie et les spécialistes du secteur de la santé.

De plus, 48 % des catégories d'aliments n'ont pas diminué le sel de façon importante, et certains ont même augmenté leur teneur en sodium.

Par exemple, les barres de céréales, le fromage à la crème, les croustilles ainsi que les margarines sont encore trop salés, selon le ministère. C'est le cas aussi pour le thon et des volailles en conserve, les ailes de poulet et les pizzas congelées.

Des progrès importants ont cependant été constatés pour

14 %

Proportion des catégories d'aliments qui ont respecté les cibles de Santé Canada

les fromages à pâte ferme tels que le parmesan, de même que pour le poisson fumé, le tofu, le pesto et la pâte de tomates.

## Risques pour la santé

Selon Santé Canada, un excès de sel provoque de l'hypertension artérielle, un facteur de risque pour les maladies cardiovasculaires et les accidents vasculaires cérébraux (AVC). Les Canadiens devraient consommer un maximum de 1500 milligrammes de sel par jour. Pourtant, plus de 80 % d'entre eux consomment plus de 2300 milligrammes par jour.

Santé Canada constate ainsi que les fabricants « n'ont pas agi suffisamment » pour

atteindre les cibles.

Le ministère s'engage donc à proposer de nouveaux règlements pour tenter de remédier à la situation.

Il prévoit notamment suggérer d'apposer une étiquette sur les aliments élevés en sodium pour que les Canadiens soient mieux informés de ce qu'ils consomment.

« Parallèlement, Santé Canada a proposé d'introduire des règlements visant à restreindre la publicité de boissons et d'aliments malsains aux enfants de moins de 13 ans. La définition de « malsain » tiendra compte de la teneur en sodium des aliments », est-il écrit dans le rapport.

L'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) s'est désolée de ces résultats et a encouragé le gouvernement à s'attaquer plus fermement au sel, « le nouvel ennemi public ».

« Comme ce fut le cas pour l'élimination des gras trans de l'assiette des Canadiennes et des Canadiens, le D<sup>r</sup> Jalbert conclut qu'il vaut mieux préve-

nir que guérir. Santé Canada devrait imposer des cibles de réduction de sel dans les aliments transformés à l'industrie agroalimentaire, afin de protéger et ultimement d'améliorer la santé de toutes et de tous », indique l'organisation dans un communiqué, citant le docteur Yves G. Jalbert, spécialiste de contenu à l'ASPQ.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR  
La conseillère Cathy Wong



## Congédié?

Voyez

François Gendron  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

## ÉDITORIAL

## CONFLITS D'INTÉRÊTS

## Il faut améliorer la loi

Pris en défaut en décembre 2016 pour ses vacances chez l'Aga Khan, le premier ministre Justin Trudeau se montre maintenant ouvert à donner plus de muscles à la Loi sur les conflits d'intérêts. Ce n'est pas trop tôt, la commissaire sortante aux conflits d'intérêts et à l'éthique le recommandant depuis des années.

Le rapport de la commissaire Mary Dawson sur le voyage du premier ministre sur l'île privée de l'Aga Khan a eu l'effet d'un coup de tonnerre en décembre. Justin Trudeau, disait-elle, avait enfreint quatre articles de la Loi sur les conflits d'intérêts, une première pour un premier ministre canadien.

Considérant jouer de l'hospitalité d'un ami, M. Trudeau était persuadé de respecter les règles, au point de ne même pas demander l'avis de M<sup>me</sup> Dawson avant de s'exécuter. Mal lui en prit. Selon Mary Dawson, l'Aga Khan n'était pas vraiment un ami intime du premier ministre. Et même si cela avait été le cas, elle lui aurait déconseillé d'y aller, car les organisations charitables de l'Aga Khan traitent avec le gouvernement et un de leurs membres est même inscrit au Registre des lobbyistes.

Actuellement, la loi interdit d'accepter un cadeau « qui pourrait raisonnablement donner à penser qu'il a été donné pour influencer le titulaire dans l'exercice de ses fonctions officielles ». Il y a toutefois des exceptions, comme celle permettant les cadeaux et faveurs venant de parents ou d'amis. Selon la commissaire, cette exception devrait disparaître, et elle a raison.

Ce n'est pas le seul article qui devrait être modifié. Quand on a appris cet automne que le ministre des Finances, Bill Morneau, ne s'était pas départi de tous ses avoirs dans l'entreprise familiale Morneau Shepell et n'avait pas confié la gestion du reste de sa fortune à une fiducie sans droit de regard, la surprise fut générale. Après tout, la loi exige des ministres qu'ils vendent ou confient leurs avoirs à une fiducie dans les 120 jours suivant leur nomination. Mais il y a une échappatoire qui permet à un ministre de confier la gestion de ses avoirs à un holding sur lequel il garde un contrôle indirect, ce dont M. Morneau s'est prévalu.

**Un minimum de jugement ou de gros bon sens aurait dû suffire à éviter ces problèmes**

peuvent influencer directement ou indirectement sur la valeur de leurs actifs.

M<sup>me</sup> Dawson pense la même chose et a recommandé à plus d'une reprise de corriger la loi en ce sens. En vain. Après les révélations au sujet de M. Morneau, l'opposition a pris le relais, sans succès.

Jusqu'à la semaine dernière. À la sortie de la réunion de son cabinet vendredi, M. Trudeau a entrouvert la porte à des changements. « Je suis toujours heureux d'accepter les recommandations d'experts et de différentes personnes, comme la commissaire sortante ou l'actuel commissaire, afin de nous assurer que nos institutions et les gens chargés de les protéger puissent continuer à faire ce qu'il y a de mieux et de la meilleure manière pour les Canadiens », a-t-il dit.

Voilà qui est bien venu, mais il est dommage qu'il ait fallu un rapport accablant pour en persuader M. Trudeau. Ce n'est pas la première fois qu'il attend d'être dans l'embarras pour voir la lumière. Il a fallu un tollé pour qu'il renonce à ses controversés cocktails privés avec de riches donateurs libéraux et que son gouvernement présente des changements à la loi électorale pour interdire cette pratique.

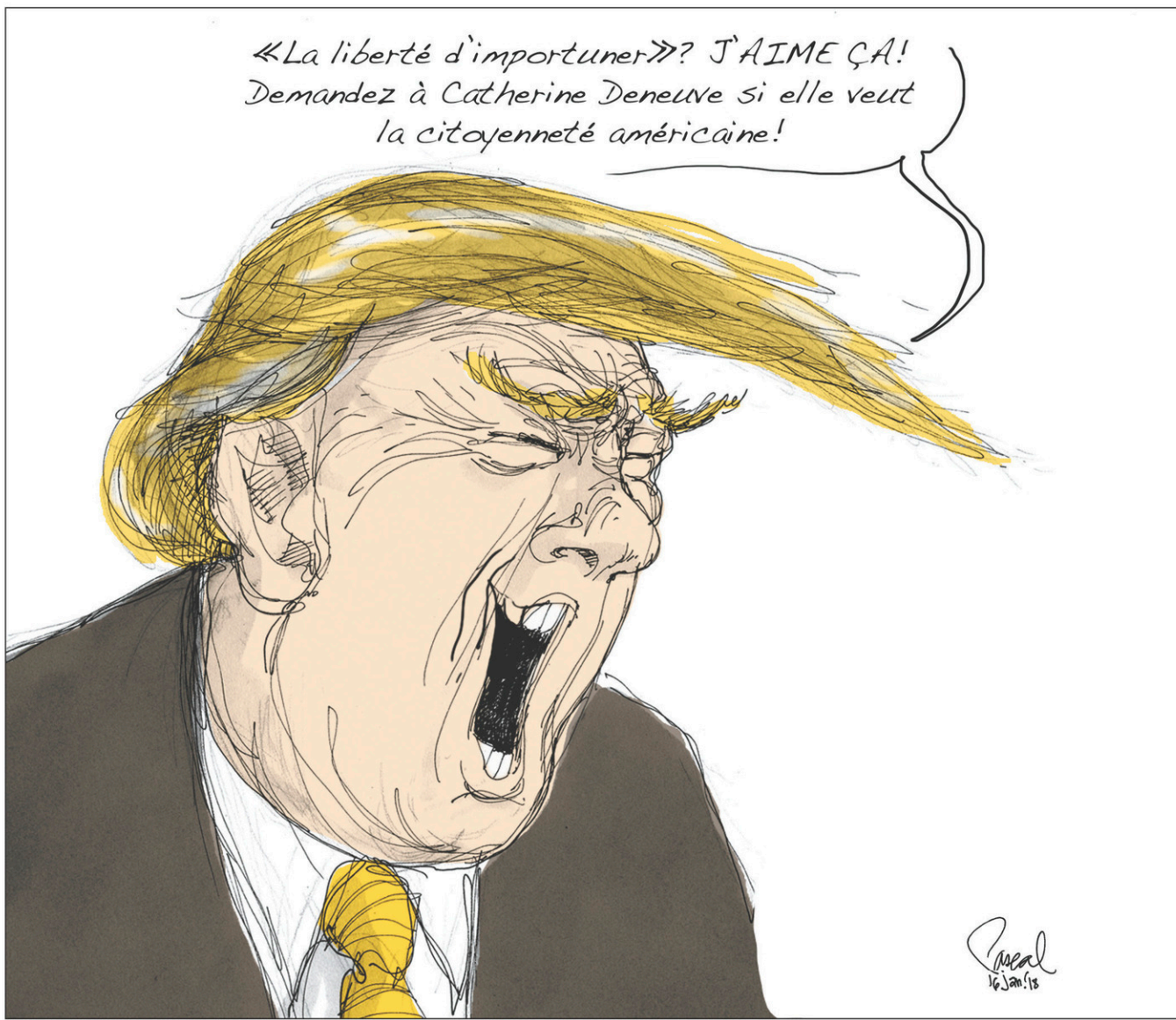
La Loi sur les conflits d'intérêts doit être modifiée afin d'éliminer l'échappatoire permettant aux ministres de garder un contrôle indirect sur leurs actifs et d'accepter de généreux cadeaux de leurs amis qui ont des liens d'affaires, financiers ou réglementaires avec le gouvernement. Un minimum de jugement ou de gros bon sens aurait dû suffire à éviter ces problèmes, mais certains, comme on l'a vu avec MM. Trudeau et Morneau, ont besoin de voir certaines choses écrites noir sur blanc dans une loi pour comprendre qu'elles ne se font pas. Et malheureusement, ils ne sont certainement pas les seuls.

mcornellier@ledevoir.com

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES  
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS  
 Adjoint PAUL CAUCHON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## L E T T R E S

## Le père Emmett Johns, un héritage exceptionnel

C'est avec beaucoup d'émotion que toutes les personnes touchées par les réalités de l'itinérance ont appris le décès du père Emmett Johns «Pops». Il y a d'abord des milliers de jeunes (aujourd'hui devenus adultes et parfois même retraités!) qui ont bénéficié du soutien de son action depuis 30 ans.

L'œuvre de Pops a été remarquable, par son approche terrain d'aide inconditionnelle et sa reconnaissance du droit à l'erreur. Son travail devenu celui d'un organisme solide avec toute une équipe a permis à des milliers de jeunes d'éviter la rue et de s'en sortir.

Il a légué un héritage exceptionnel avec l'action toujours nécessaire de Dans la rue 30 ans plus tard, avec son centre de jour, son hébergement, son école de la rue, son motorisé qui sillonne les rues et ses logements sociaux.

Pour tout notre réseau, dont Dans la rue est devenu un membre actif il y a une douzaine d'années, son décès amène une tristesse, mais aussi une incitation à poursuivre son œuvre.

Il mérite certes de grandes funérailles. Espérons que les hommages qu'il a déjà reçus des premiers ministres et de la mairesse seront suivis d'un soutien encore plus important de leur part aux actions nécessaires pour venir en aide aux jeunes et moins jeunes, qui sont dans la rue ou à risque de l'être.

Car ce que l'on doit retenir de Pops, c'est une action et un héritage exceptionnels, mais aussi la capacité admirable qu'ont les personnes en difficulté de s'en sortir, lorsqu'on les écoute, les comprend, les aide, les accompagne et qu'on

leur donne des conditions pour y arriver. **Pierre Gaudreau, directeur du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)**  
 Le 15 janvier 2018

## Non, Mesdames!

Il n'y a pas qu'aux hommes qu'il faut savoir dire non quand ils nous importunent, nous bousculent et nous poursuivent de leur désir sexuel prétendument irrésistible.

Il faut aussi savoir dire non aux femmes qui ont réussi grâce à leur talent et à leur travail à s'affirmer suffisamment pour se sentir à l'abri du désir inopportuniste et agressif de certains hommes lorsqu'elles manifestent une totale incompréhension des femmes qui n'ont ni leur situation ni leur pouvoir.

Il faut savoir dire non aux femmes solides qui accusent les plaignantes de jouer aux victimes et leur intimement de passer rapidement à autre chose, même en cas de viol.

Il faut savoir dire non aux femmes lettrées qui utilisent la sémantique pour justifier leur complaisance envers les hommes. La galanterie française issue de l'amour courtois (relisez vos classiques, mesdames!) a été inventée pour protéger les femmes de la violence sexuelle masculine, pas pour justifier les gestes des harceleurs; le féminisme n'est pas la haine des hommes, mais la promotion du respect des femmes et de leurs droits; la liberté sexuelle n'est pas la libération à temps et à contretemps du désir masculin, mais le pouvoir de choisir qui nous touche et dans quelles conditions.

Il faut également savoir dire non à un écrivain célèbre déclarant comme si c'était une révélation que « tous les hommes ne sont pas des porcs ». Nous les savons; c'est avec les autres que nous vivons. Mais cela ne devrait pas nous empêcher de dénoncer

ceux qui le sont effectivement et ceux et celles qui au mieux s'en amusent ou les tolèrent, et au pire les protègent.

Il y a des jours où il m'est difficile d'être fière de mes origines françaises.

**Marie-Paule Desaulniers, éducatrice sexuelle**

Trois-Rivières, le 14 janvier 2018

## La pétrolière et les pétrolières

La mégapole New York poursuit en justice cinq pétrolières géantes (BP, Chevron, ConocoPhillips, ExxonMobil et Shell), qu'elle estime responsables des coûts dus au dérèglement du climat. De son côté, Chevron a dénoncé une action qui ne résoudra pas « la grave question des changements climatiques » (l'admission d'une grande polluuse que n'a même pas encore faite le président Donald Trump).

Le maire de New York, Bill de Blasio, a en même temps annoncé qu'il entendait retirer du secteur des énergies fossiles les investissements du fonds de retraite de la Ville de plus de 190 milliards \$US. Que voilà une décision qu'il aurait fallu prendre bien avant d'entamer la poursuite, car il est clair que ces investissements nuiront à la cause de la Ville. En effet, la partie défenderesse voudra savoir: « Si ces pétrolières vous causaient autant de torts, pourquoi y avoir investi votre argent jusqu'à tout récemment? »

Avis aux divers ordres gouvernementaux: ne tardez pas à retirer vos billes des énergies fossiles, parce que cela pourrait vous jouer de mauvais tours quand viendra le moment de faire payer les principaux coupables.

**Sylvio Le Blanc**

Montréal, le 12 janvier 2018

## LIBRE OPINION

## Une autre lecture de Blade Runner

JOHANNE VILLENEUVE

Mont-Saint-Hilaire

Réaction à la chronique de Francine Pelletier publiée le 10 janvier, « Blade Runner devra passer son tour ».

Sous le régime stalinien, les écrivains et les artistes soviétiques se sont vu imposer une doctrine appelée « réalisme soviétique ». En gros, celle-ci leur laissait deux options dans l'élaboration de leurs œuvres: fournir des modèles édifiants et représenter la lutte des classes. Étrangement, la chronique de Francine Pelletier sur le *Blade Runner 2049* de Denis Villeneuve a des relents de cette vieille doctrine, adaptée au goût du jour.

En effet, dans sa critique du film, elle attend de celui-ci qu'il fournisse aux femmes des modèles positifs auxquels elles puissent « s'identi-

fier » (c'est le terme qu'elle utilise) et qu'il représente la lutte des femmes contre les préjugés entretenus par les hommes sur leur compte. Elle reproche au film d'emprunter le « véhicule supra macho » de la science-fiction hollywoodienne, avec ses « belles pépées intergalactiques » — a-t-elle vu autre chose que le *Barbarella* de 1968 pour réduire la science-fiction à ces clichés? Soit dit en passant, dans la nouvelle trilogie *Star Wars*, les femmes triomphent. La lecture qu'elle fait du film de Villeneuve est à l'avenant.

## Tout est dans la manière

Heureusement, il y a d'autres lectures. Si les femmes sont réduites à des stéréotypes dans le film de Villeneuve, n'est-ce pas parce que le monde dans lequel les personnages évoluent a littéralement perdu son humanité, réduisant les enfants à l'esclavage, les femmes au statut

d'images, tandis que les hommes sont confrontés à leur condition de répliquants? Dans un tel monde, les fantasmes sont tristes et tout désir demeure en reste. Que le désir soit ici celui de l'homme n'a rien de sexiste, car ce monde s'autodésigne comme l'aboutissement du nôtre. Et

**Blade Runner 2049 n'est pas aux Oscar cette année parce que la machine hollywoodienne est complexe et qu'elle carbure aux buzz.**

en quoi serait-ce passéiste de traiter du désir masculin? Tout dépend de la manière dont on en traite.

*Blade Runner 2049* n'est pas aux Oscar cette année, non pas parce qu'il est « davantage tourné vers le passé », comme l'écrit péremptoirement Francine Pelletier, mais

parce que la machine hollywoodienne est complexe et qu'elle carbure aux buzz. Villeneuve a peut-être passé son tour, d'autres lobbyes se sont activés. Dans l'histoire de cette « industrie », de très grands films n'ont pas été reconnus aux Oscar (*Citizen Kane* d'Orson Welles n'a obtenu que l'Oscar du meilleur scénario en 1942, alors que l'*American Film Institute* le considère aujourd'hui comme le plus grand film de tous les temps). Se pourrait-il, par ailleurs, qu'Hollywood soit en train d'acheter la paix? Auquel cas le dérangement tectonique dont parle Francine Pelletier s'apparenterait à une belle instrumentalisation de l'affaire Weinstein.

Quant à savoir qui est tourné vers le passé, on en revient à Staline...

## IDÉES



Au-delà de sa majesté, l'histoire d'Haïti est surtout belle.

JOE RAEDLE / GETTY IMAGES NORTH AMERICA / AGENCE FRANCE-PRESSE

## La déshumanisation d'Haïti

### La vocation populiste de Trump s'alimente à la grande frayeur nataliste des Blancs

JOËL DES ROSIERS

Psychiatre, psychanalyste, écrivain et membre de l'Académie des lettres du Québec

«Le voici maintenant cet habitant des frontières, sans identité, sans désir ni lieu propre, errant, égaré, douleur et rire mélangés, rôdeur écoeuré dans un monde immonde. C'est le sujet de l'abjection.»

— Julia Kristeva

Le président des États-Unis est un raciste comme il en existe, *hobos* tapis au fond des tavernes miteuses du Nebraska ou à la Maison-Blanche ou encore au Congrès même.

«They all have AIDS, why do we need them? They come from a shithole country. Take them out!» Hyper symptomatiques, ces saillies de Donald Trump résonnent avec leur cortège d'images de latrines, de fèces, de fluides biologiques, de maladies sexuelles et de contamination. Le langage utilisé par Trump est pré-symbolique, avant toute acculturation, avant toute représentation. Connu pour souffrir d'une phobie de la contamination et de l'empoisonnement, traqué par l'enquête du procureur spécial qui se referme inexorablement sur lui, Trump laisse échapper son angoisse de la destitution, sa toute-puissance et ses pulsions de destruction qui ne se laissent pas soumettre à l'ordre symbolique: lieu, fonction présidentielle, décorum, rencontre avec des sénateurs.

Pour Julia Kristeva, le corps intolérable ou abject laisse échapper des déchets et des fluides, en violation du désir et de l'espoir d'un corps immaculé «net et propre», rendant ainsi ambiguës les limites de notre individualité et indiquant nos déchéances physiques et notre ultime décès. Selon elle, les déchets humains et animaux tels que les matières fécales, l'urine, les vomissements, les larmes, la salive sont répulsifs parce qu'ils testent la notion de soi et l'autre dont dépend la subjectivité. L'autre dans ce cas de figure étant le Noir, le Latino, le migrant.

Les immondes insultes envers les Haïtiens et Haïti, l'Afrique et le Salvador qualifiés en bloc de «pays de merde» par Donald Trump — Drumpf de son vrai nom de descendant d'immigrant allemand — proférées à plusieurs reprises durant

d'importantes négociations politiques concernant les lois de l'immigration et l'avenir des «dreamers», ont provoqué dans le monde entier horreur, indignation et colère. Il serait naïf d'espérer la moindre excuse publique, la moindre rétractation de la part d'un président dont la vocation populiste «white trash» s'alimente à la grande frayeur nataliste des Blancs qui dès 2024 ne seront plus majoritaires aux États-Unis.

#### Grand remplacement

C'est ce grand remplacement par des migrants d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine qui sous-tend l'appel désespéré aux Norvégiens d'abandonner leur paradis social-démocrate pour émigrer dans les plaines du Midwest américain. Au moment où la diversité raciale se propage dans le monde, indicateur fiable de la globalisation, un leader, habile ventriloque, entraîne la plus puissante civilisation de l'histoire vers sa perte d'aura. Le peuple américain dont le niveau de culture selon diverses études ne fait que baisser serait-il parvenu à l'acmé d'une civilisation de divinités torpues? Comme dans plusieurs pays d'Occident, s'instaure comme l'avait annoncé Jean Baudrillard, une anomie de citoyens devenus des zombies inattentifs et médusés, capables de pervertir le pouvoir dans une intention parodique manifeste.

Mais si l'Afrique, continent d'un milliard deux cents millions d'habitants, et Haïti sont des «pays de merde», c'est bien parce que la corruption qui y règne a été installée et entretenue par les puissances occidentales qui se sont efforcées à son maintien.

Le continent et sa fille aînée, Haïti, ont subi au cours des siècles la traite et ses dépravations qui sont des crimes irréparables contre la mère de l'humanité. Holocauste des holocaustes, plus de trente millions d'hommes, de femmes et d'enfants furent déportés pendant quatre siècles. La prospérité de l'Amérique est un us fruit sanglant du génocide et de l'esclavage qu'elle doit à l'Afrique et dont elle devra un jour s'acquitter. Ces trois mouvements — l'expansion impérialiste, l'expropriation des terres et l'esclavage — furent les éléments cruciaux de l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial et finalement de l'émergence du capitalisme.

Sans accusation ni demande

de réparation, la responsabilité morale et politique des Occidentaux dans la situation d'Haïti est flagrante. Au terme d'une période d'instabilité politique marquée par le passage de sept présidents en quatre ans, profitant de la faiblesse de l'armement naval du pays, les Américains ont franchi les eaux territoriales d'Haïti plus d'une vingtaine de fois au début du XX<sup>e</sup> siècle pour imposer sous la menace des canons leurs politiques de domination impérialiste.

#### «Protection» publique

La doctrine de Monroe (1823) met fin à la colonisation européenne dans la sphère américaine et place les pays indépendants d'Amérique sous l'influence de la nouvelle puissance impériale. Cette «protection» politique culminera par l'occupation américaine de 1915 à 1934. L'occupation a conduit à la destruction du potentiel démocratique d'Haïti, à l'exode des paysans haïtiens vers Cuba et la République dominicaine, à la création d'un appareil policier répressif et à un climat d'exploitation, de répression et de racisme qui a préparé la majeure partie des malheurs actuels. A bien des égards, c'est une histoire archétypale de la conquête impérialiste moderne.

Mais le mépris ne date pas d'hier. Dans les sociétés de plantation, les maîtres ont tenté d'asseoir leur autorité en accentuant la distance avec les esclaves, autrement dit en les déshumanisant. Les maîtres ont cherché à maintenir l'ordre plantationnaire en inculquant aux esclaves par les moyens les plus cruels le sens de leur propre infériorité, condition *sine qua non* de leur soumission.

Les archives coloniales contiennent des témoignages précieux qui confirment l'utilisation, en toute conscience, des idéologies raciales pour forcer cette subordination. En 1775, Hilliard D'Auberteuil dans ses *Considérations sur la colonie de Saint-Domingue* écrit: «L'intérêt et la sûreté veulent que nous accablions la race des Noirs d'un si grand mépris que quiconque en descend, jusqu'à la sixième génération soit couvert d'une tache ineffaçable.»

#### La décadence d'un imprécateur

Ajoutons que le détronement de la raison, la bestialisation de l'homme, la glorification de

l'idée de puissance, du prédateur, de la bête blonde, de la meute ont survécu jusqu'à devenir les germes du nazisme. Se contorsionner dans ces racines pourries, envahir les espaces médiatiques reflètent chez Donald Trump le signe d'une impuissance bien plus grande et tout à fait inadmissible vu ses fonctions. La faiblesse d'offenser la dignité de pays dépeuplés depuis des siècles est pitoyable alors leurs ressortissants continuent de contribuer à la grandeur des États-Unis.

Nous résisterons à «une manipulation réactionnaire du passé» (Karl Marx). Qu'il suffise néanmoins de rappeler la participation héroïque des Haïtiens, les Chasseurs-Volontaires indigènes de Saint-Domingue dont Rigaud et Doyon, mes aïeux directs, à la guerre d'Indépendance américaine durant le siège de Savannah, en Géorgie, en 1779 ou l'impact de la perte de l'ancienne colonie de Saint-Domingue qui obligea la France, en faillite à la suite des efforts de guerre, Cuba et la Louisiane soit le tiers du territoire américain actuel. Les termes de l'échange demeurent toujours aussi injustes. En 2017, la balance commerciale entre Haïti et les États-Unis fut excédentaire de 385 millions de dollars, source de revenus appréciable pour l'économie américaine.

Haïti n'est pas que le pays le plus pauvre de l'Occident. Petit pays, grande nation. «*Arise, black vengeance!*» avait prêté Shakespeare. C'est le premier peuple à se soulever contre l'esclavage et l'oppression dans la Caraïbe en 1791. Lorsque la République d'Haïti a été proclamée le 1<sup>er</sup> janvier 1804, elle a été la première nation de Noirs libres à se lever, négroïde debout, dans un monde d'empires hostiles à son existence qui ne lui ont jamais pardonné leur défaite. La France, l'ancienne métropole, l'a rendue exsangue par l'extorsion de la dette de l'Indépendance de 90 millions de francs-or, réparation du vainqueur au vaincu qu'Haïti a payée pendant un siècle jusqu'en 1947 en échange de sa reconnaissance.

Mais au-delà de sa majesté, l'histoire d'Haïti est surtout belle. De la beauté des lieux, de la beauté qui transforme les femmes en prêtresses, les hommes en dieux. Elle mérite pour ce qu'elle apporte à l'humanité notre respect et notre gratitude et non la décadence d'un imprécateur.

#### RÉSEAUX SOCIAUX

## Places publiques privées

PIERRE TRUDEL



Régulièrement pris à partie pour avoir contribué à répandre des messages fautifs ou des propos abjects, Facebook annonce pratiquement chaque mois son intention de revoir ses façons de faire. Les questionnements sur les plateformes de réseaux sociaux se multiplient. Qu'il s'agisse des politiques de modération des propos affichés ou des politiques de reprise des informations initialement produites par des médias d'information, on s'interroge sur les balises régissant ce que peuvent faire — ou ne pas faire — les médias sociaux.

Les plateformes comme Google ou Facebook sont devenues les places publiques de notre époque. Ce sont des infrastructures désormais critiques dans la circulation publique de la parole et des images. Mais ces ressources ont un statut d'espace privé. Elles sont libres de «modérer» à leur guise les images et les textes, mais elles ne sont pas *a priori* responsables de ce qui est affiché sur leurs sites. Elles peuvent autoriser le «partage» de contenus produits par d'autres, mais, en principe, ne répondent pas des errements ou faussetés qui pourraient s'y trouver. Environnements devenus essentiels pour les échanges et les débats, ce sont pourtant des espaces privés, dotés de la faculté d'exclure à leur guise!

#### Un régime de non-responsabilité

Les plateformes de réseaux sociaux se sont développées d'abord aux États-Unis. Leur essor a été facilité par une loi très protectrice pour les intermédiaires tels les moteurs de recherche ou les sites qui hébergent des contenus. La législation sur Internet adoptée dans la décennie 90 reflétait un large consensus en faveur d'un régime juridique qui ne transformerait pas les plateformes en super-déléateurs ou super-censeurs. Les tribunaux américains ont appliqué la loi de manière à conférer une immunité aux sites, dès lors que le contenu émane de tiers.

Le développement fulgurant de Facebook et des autres réseaux sociaux s'explique d'ailleurs en partie par le statut juridique très favorable qui leur est réservé par la loi américaine. Ce statut leur confère une faculté d'intervenir ou non sur les contenus qui se retrouvent sur leurs sites sans par ailleurs avoir à assumer la responsabilité des propos qu'ils décident de laisser en place. Il est vrai qu'une approche moins protectrice de ces plateformes est appliquée en Europe et au Québec. Elles peuvent y être responsables du matériel mis en ligne par autrui sur leurs sites, mais uniquement lorsqu'elles ont connaissance du caractère illicite du propos.

Au total, les réseaux sociaux bénéficient d'un régime de responsabilité comportant peu d'incitations à promouvoir la qualité de l'information. À l'origine, on tenait pour acquis que ces intermédiaires n'avaient pas la possibilité de détecter *a priori* les contenus contrevenant aux lois mis en ligne par leurs usagers et qu'il était injuste de les en tenir responsables. De nos jours, plusieurs estiment que les outils analytiques si puissants capables de cibler les publicités pourraient être utilisés afin de détecter et de supprimer le matériel faux, trompeur, haineux ou harcelant.

#### Censure privée

Mais si on devait revoir leur statut juridique de manière à rendre les réseaux sociaux trop facilement responsables des propos des internautes, il est prévisible qu'ils chercheraient à limiter le caractère risqué de leurs activités. Car si une plateforme est responsable de tout ce qui se passe dans son environnement, elle sera incitée à censurer au préalable plusieurs types de messages, y compris des messages inoffensifs, de crainte de devoir répondre à de possibles poursuites judiciaires. Les plateformes pourraient être tentées de surveiller plus intensément les informations que s'échangent les internautes et de censurer à leur guise les propos et images mis en ligne par les usagers. En clair, transformer les plateformes de réseaux sociaux en éditeurs obligés aux mêmes devoirs que les journaux et autres médias d'information paraît irréaliste et surtout incompatible avec leur rôle de véritables places publiques.

Mais de plus en plus, on se rend compte que cette fonction de place publique désormais tenue par les réseaux sociaux où peuvent circuler des propos venant de toute part requiert un cadre plus cohérent. On ne pourra longtemps tolérer le régime d'irresponsabilité des réseaux sociaux pour les propos diffusés sur leurs sites qui prévaut actuellement. Surtout si ce régime leur ménage en même temps la liberté d'imposer de la censure sélective selon leurs «normes de communauté». Il faut des processus plus transparents. Les pratiques de modération et de contrôle de l'information des réseaux sociaux ne sauraient relever uniquement des politiques commerciales destinées à maximiser la valeur pour leurs actionnaires. Ce sont désormais des places publiques qui doivent fonctionner de façon plus transparente.

#### L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie-Yveline (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondantes parlementaires à Québec) Dave Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux arts légers), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

## ACTUALITÉS

## DÉPARTS

SUITE DE LA PAGE 1

autour du PQ. « Si on veut l'indépendance, il faut prendre le train du Parti québécois en 2018. Parce que si on vote pour la CAQ ou pour le Parti libéral, on va dans le sens inverse », avait-il martelé. M. Aussant n'a pas répondu aux appels ni aux courriels du *Devoir* lundi soir afin de dire si M. Lisée l'a convaincu.

Au printemps 2016, le directeur général du Chantier de l'économie sociale n'avait pu s'empêcher de partager son étonnement face à la promesse de Lisée de reporter à un second mandat (2022-2026) la tenue d'un nouveau référendum sur l'indépendance du Québec. Sur sa page Facebook, il avait appelé les partis politiques à « assumer [r] face à l'électorat » leur « raison d'être ». « Ça s'appelle tout simplement être démocrate. Les gens, alors, retrouveront confiance en leurs élus », avait-il écrit, ne nommant toutefois à aucun moment M. Lisée dans son billet.

## Changement de garde au PQ

Nicole Léger a été une figure importante de la formation politique, ayant siégé au conseil exécutif national à plus d'une occasion. Elle est demeurée une alliée précieuse de Pauline Marois avec qui elle a bâti le réseau des centres de la petite enfance (CPE). Elle avait d'ailleurs démissionné à l'été 2006 après le revers subi par « Madame » à la course à la direction du PQ suivant la démission de Bernard Landry. Elle est revenue à l'Assemblée nationale lors d'une élection partielle en 2008 — emboitant le pas à la nouvelle chef du PQ, Pauline Marois. Elle est aujourd'hui la doyenne des élus à l'Assemblée nationale. Elle terminera son mandat, a-t-on précisé au *Devoir*.

Le doyen (toute catégorie) de l'Assemblée



CLÉMENT ALLARD LE DEVOIR

Le doyen de l'Assemblée nationale, François Gendron, ainsi que la députée Nicole Léger et leur collègue Claude Cousineau annonceront sous peu qu'ils prendront leur retraite de la vie politique.

nationale, François Gendron, a aussi choisi de laisser la place à la relève d'ici le 1<sup>er</sup> octobre prochain. Le député d'Abitibi-Ouest a célébré le 15 novembre dernier 41 années de vie politique active ininterrompue. Élu une première fois dans l'équipe de René Lévesque, il détient aujourd'hui le record de longévité des membres de l'Assemblée nationale. Il a pris part à 11 élections générales et a gagné à tous les coups. Le député de Bertrand, Claude Cousineau,

aurait également choisi d'accrocher ses patins, selon nos informations.

Pour sa part, Agnès Maltais songe sérieusement à « prendre du repos », mais des organisateurs politiques font des pieds et des mains afin qu'elle défende une nouvelle fois les couleurs du PQ dans la circonscription de Taschereau, qui est dans la mire de Québec solidaire.

Le Devoir

## UTOPIE

SUITE DE LA PAGE 1

doute, selon lui, l'utopie du XXI<sup>e</sup> siècle la plus folle, mais la plus réaliste: le cosmopolitisme, cette idée d'être où la singularité de chacun, liée à un lieu, n'empêche pas d'être en contact avec l'universalité du monde.

L'utopie cosmopolitique, « qui n'a le soutien ni des financiers ni des opinions publiques », est « la plus réaliste » aujourd'hui, écrit-il dans *Trois utopies contemporaines* (Fayard), ouvrage dense et fascinant qui cherche à redonner au présent sa capacité de se projeter dans un avenir plus éclairé. Outre le cosmopolitisme, le transhumanisme et l'animalisme forment ce trio d'imaginaire mis au service du collectif que décrypte l'auteur. « L'utopie cosmopolitique [...] est fondée sur une antique conviction philosophique: nous autres humains ne sommes ni des dieux ni des bêtes, mais des animaux parlants vivant dans des Cités — pour le pire et pour le meilleur. » Des animaux qui dans leur pessimisme ambiant peinent à croire au mieux et se contentent surtout en ce moment du moins mauvais.

« Le présent n'est plus porteur d'avenir, lance au téléphone le professeur de philosophie à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm à Paris. Il est l'auteur de *Pourquoi la musique?* en 2015 et de *Notre Humanité. D'Aristote aux neurosciences* en 2010. Nous ne croyons plus au bien parce que nous avons pris conscience qu'il était hors de portée et que l'élimination du mal ne finirait jamais. » Les utopies politiques du passé, celles des Lumières, celle de Thomas More, qui a vu le jour il y a 500 ans exactement cette année, ont « mené au pire », dit-il. « Elles ne nous font plus rêver aux lendemains comme hier, repliés que nous sommes sur notre aujourd'hui et sur nous-mêmes », ajoute-t-il dans les pages de son essai.

## Le revers du confort

Le déficit de crédibilité qu'inspire le Bien, l'ordinaire d'une politique qui a « étouffé le sentiment d'appartenance collective » et le règne des droits individuels devenus synonymes d'intérêts particuliers expliquent en partie cette impasse. Aujourd'hui, le citoyen, l'animal social qu'est l'humain sait très bien ce qu'il rejette — « les injustices, les misères, la corruption, l'humiliation, l'arbitraire, la ségrégation, la répression », détaille Francis Wolff —, mais en ignorant ce à quoi il aspire. À l'image d'un enfant gâté qui a trop d'attention, il ne sait pas ce qu'il veut, mais sait ce qu'il ne veut pas. « C'est le revers du confort des sociétés de droit dans lesquelles nous vivons », dit-il, sociétés où la victoire de l'autonomie individuelle, magnifiée par la technologie entre autres, sur la puissance des États, ne permet plus d'envisager d'autre idéal.

Cette absence de rêves ne serait toutefois que transitoire, croit Francis Wolff. « Ce n'est pas une condition de la modernité », dit-il en parlant du triomphe du moi qui nourrit actuellement les courants populistes et les nationalismes haineux. Et, tout en nous disant « condamnés à l'individualisme », il fait planer l'espoir de voir cet individualisme s'éclaircir à l'avenir pour faire avancer les utopies contemporaines: le transhumanisme, l'expression d'un « je » cherchant à s'affranchir des limites de la nature et de la mort, l'animalisme, celle d'un « je » voulant s'affranchir des frontières entre les espèces, et surtout le cosmopolitisme, ce « je » faisant monde dans une Cité, loin des frontières artificielles et de leur état civil qui séparent et divisent les humains.

« Le cosmopolitisme est un dépassement du politique qui n'est possible que dans l'individualisme », dit le philosophe en rappelant cette idée de Kant d'un droit qui règle le rapport des citoyens avec le monde, au-delà du droit international ou du droit des États. « Dans un monde où l'on se définit de moins en moins par nos appartenances collectives et de plus en plus par notre possibilité de les dépasser par une appartenance au monde, c'est une utopie qui met le commun au diapason des intérêts particuliers. »

Un appel en somme à cesser de croire que l'on est seul au monde pour se mettre à penser que l'on est tous du même monde, un monde utopique, conclut-il, mais qui reste le plus porteur d'un avenir moins sombre que ce que celui bien sombre que se raconte en ce moment le présent.

Le Devoir

## TROIS UTOPIES CONTEMPORAINES

Francis Wolff, *Fayard, Paris, 2017, 180 pages*

MARIE CLAVIER CC

Le philosophe Francis Wolff

## INONDATION

SUITE DE LA PAGE 1

ont causé des dégâts notamment à Bécancour et à Drummondville, dans le Centre-du-Québec, mais aussi dans des municipalités des Cantons-de-l'Est, en Montérégie et dans Chaudière-Appalaches.

Lundi, le ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux, a annoncé que le gouvernement viendrait en aide aux sinistrés, comme il l'avait fait pour les victimes des inondations du printemps dernier. À l'époque, pas moins de 291 municipalités avaient été touchées et 5300 résidences inondées.

« Je comprends parfaitement comment les gens se sentent », a déclaré le ministre lors d'une brève visite sur les lieux lundi en fin de journée. « Il y a des personnes qui vont pouvoir être décaissées très rapidement », a-t-il dit en parlant des sinistrés qui ont dû quitter leur maison pour résider à l'hôtel. « Après ça, il va falloir constater l'étendue des dommages. L'urgence, c'est de s'occuper des gens. Ensuite, il faudra faire les travaux nécessaires. » Une rencontre d'information devait d'ailleurs avoir lieu lundi soir pour informer les sinistrés de ce qui les attend sur ce plan.

Deux heures avant de s'y rendre, M. Vandal ne cachait pas son scepticisme. En 1981 aussi, sa maison avait été inondée. « Il y avait pour 22500 \$ de dommages, on a eu 2500 \$, »

En fin de journée lundi, la Coalition avenir Québec (CAQ) a tenu à rappeler les ratés de l'opération d'indemnisation des inondations du printemps. « Il y a encore environ 150 familles qui sont en attente d'un suivi administratif pour la reconstruction de leur maison », a signalé la nouvelle députée Geneviève Guilbeault. « On espère ne pas revivre le même cauchemar. »

Selon un sondage SOM rendu public en décembre, 53% des sinistrés se disaient insatisfaits du programme d'aide du gouvernement du Québec mis en place à la suite des crues du printemps. Jusqu'à présent, le gouvernement a décaissé plus de 100 millions de dollars en indemnités pour ce seul événement.

## Et maintenant?

En attendant la reconstruction et les indemnités, le secteur était encore en bonne partie paralysé par les glaces lundi. Sur la rue Saint-Léandre en particulier, des voitures étaient figées dans un impressionnant couvert gris et plusieurs rues environnantes étaient toujours bloquées.

Personne n'était en mesure de dire quand les choses reviendraient à la normale, mais on observait néanmoins un certain progrès. « Le débit de la rivière a baissé énormément, ce qui nous permet de travailler, de contourner l'eau pour libérer des rues et des résidences », a expliqué l'expert en sécurité civile de la Ville de Québec Michel Therrien, en matinée.

Tout en soulignant que son équipe travaillait sans relâche depuis deux jours à briser les morceaux de glace et à les déplacer, M. Therrien a rappelé qu'ils devaient procéder avec beaucoup de précautions afin d'éviter que l'embâcle ne se déplace « plus bas » et inonde de nouveaux secteurs.

Le risque d'une nouvelle inondation en aval dans le secteur de la rue Masson n'était d'ailleurs pas écarté lundi. Or, personne n'avait été évacué parce que, si ça s'avérait, cela ne serait pas subit, a-t-il précisé.



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Le ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux, et le maire de Québec, Régis Labeaume, sont allés constater les dégâts, lundi.



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Des rues du quartier Duberger-Les Saules, à Québec, ont été noyées en raison d'un embâcle qui s'est formé sur la rivière Saint-Charles.

« On fait le maximum », a répété quant à lui le maire de la ville, Régis Labeaume, qui était aux côtés du ministre Coiteux en fin de journée. « Je sais évidemment que les sinistrés trouveront qu'on n'en fait pas assez, mais on ne peut pas en faire plus. La nature est là, on ne peut pas la défier à ce point-là... »

M. Labeaume, qui résidait tout près du site lors de l'inondation de 1981, a souligné qu'au moins, à l'époque, la crue n'avait pas été suivie d'un froid glacial. « C'est un épisode terrible pour les gens qui vivent là. Des inondations, c'est abominable en plein été. Imaginez avec les températures qu'on a... »

Pendant ce temps à l'hôtel de ville, le chef de l'opposition, Jean-François Gosselin, a reproché au maire en point de presse d'avoir tardé à se présenter en personne sur les lieux. « C'est le moindre des choses au moins de se déplacer. Je m'attendais à ce qu'il soit là dimanche », a-t-il dit. Interrogé à cet égard, le maire a rétorqué que la conseillère municipale du secteur, Dominique Tanguay, était là. « Ça ne servait à rien de faire du spectacle ici. Dominique était là à la journée longue. J'avais les informations au fur et à mesure. Il n'y a rien que je pouvais faire de plus. »

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par courriel publicite@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340  
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com